J’ai constaté une fuite d’eau sur mon installation d’eau privée. Qui dois-je prévenir ?

- Une entreprise de plomberie pour effectuer les réparations. Les services techniques de la Vallée dorée interviennent uniquement sur le domaine public.
- Le service facturation de la Vallée dorée pour vérifier votre consommation et être informé de la démarche à suivre en cas de surconsommation.